

Licenciement consécutif à LJ et retards de paies

Par Cosmopolitan, le 24/10/2018 à 15:16

Bonjour,

Je suis en CDI depuis prés de 3 ans, malheureusement mon employeur va être mis en liquidation judiciaire.

Celui-ci me doit de nombreux mois d'arriérés de paie, justifiable par son comptable!

Quels sont mes droits à titre de licenciement économique en sachant que la convention collective des transports routiers est possiblement applicable ?

Comment suis-je supposé procéder afin de faire valoir mes droits ?

Cordialement à tous

Par morobar, le 24/10/2018 à 17:00

Bonjour,

Votre interlocuteur est désormais le liquidateur nommé par le tribunal de commerce. ce liquidateur va établir et vous soumettre un bordereau des sommes dues, qui seront réglés sur le produit de la liquidation et en cas d'insuffisance, ce qui est probable, pris en charge en tout ou partie par les AGS.

Par Cosmopolitan, le 24/10/2018 à 19:43

Merci!

Le cas échéant, sur quelles bases dois-je me référer à titre de délais de préavis et aussi d'indemnités en tant que licencié suite à cette LJ ... ?

Par morobar, le 25/10/2018 à 11:14

Bonjour,

Conformément à la convention collective.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2337

Par Cosmopolitan, le 26/10/2018 à 09:41

Merci de vos explications et clarifications